
Adresse de la société populaire de Saint-Quentin, qui félicite la Convention et dénonce les menées hébertistes, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Quentin, qui félicite la Convention et dénonce les menées hébertistes, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 461-462;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29549_t1_0461_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

A TOUS LES PEUPLES

D'un pôle à l'autre, on s'arme sur la terre,
 Les roys, à l'homme, ont déclaré la guerre;
 Et les forfaits du trône et de l'autel
 Ont profané le nom de l'Eternel.
 Des cris plaintifs et des voix irritées
 Un bruit aigu de chaînes agitées
 Font retentir le vaste champ des airs,
 Et vont au ciel au milieu des éclairs.
 Peuples, il faut affranchir la nature,
 C'est trop longtemps endurer sans murmure,
 Que des tyrans, dans le crime endurcis,
 Marchent en paix sur vos fronts avilis.
 Osez enfin sortir de l'esclavage,
 De l'univers l'antique aréopage
 A prononcé sur le destin des roys.
 Mais c'est à vous à défendre vos droits.
 Peuples sçachez enfin à les mieux connaître;
 L'homme jamais n'eut rampé sous un maître,
 S'il n'eut été surpris ou corrompu;
 Sa liberté dépend de sa vertu.

[bassesse,

Qu'il laisse aux grands leur orgueil, leur
 Leurs vils honneurs, leur luxe et leur mollesse ;
 Polis, et durs, l'artifice est leur foy,
 Et l'intérêt fait leur unique loy,
 Mais vous dont l'âme et courageuse et pure
 A conservé les traits de la nature,
 Arrachez-vous aux langueurs du sommeil,
 En vain les roys craignant votre réveil,
 Pour prolonger l'illusion d'un songe,
 Vont aux autels invoquer le mensonge,
 Le prêtre en vain sollicite la nuit,
 Le jour paraît, l'ombre passe et s'enfuit.
 Tel au théâtre un dieu tonne et menace,
 Touchez au masque et le clinquant s'efface,
 Le nain paraît sous l'habit du grand,
 Et la raison le réduit au néant.
 Vous avez vu cet orgueilleux fantôme,
 Le fils des roys, comme un léger atome,
 S'évanouit à la voix des français,
 Bourbon tranquille à l'ombre des forfaits,
 Fourbe et cruel, digne fils de l'église
 Trompait le peuple en vantant sa franchise ;
 Par ses aïeux instruit dans l'art des crimes,
 D'un oueil sournois caressant ses intimes,
 D'un règne heureux leur vantant les appas
 Sa main creusant l'abyme sous leurs pas
 En vain Bourbon s'environne d'esclaves.
 Tous ces héros plus perfides que braves,
 Sur leurs poignards jurent de le sauver
 Ou de mourir au moins, pour le venger.
 Faibles serments d'une éternelle enfance,
 Vous démasquez leur pénible impuissance,
 Et ces lauriers crus à l'ombre des cours,
 Sont pour Louis d'inutiles secours,
 Le jour heureux que l'astre de la France
 Avait marqué pour terme à sa puissance,
 Lorsque le peuple au plus traître des roys,
 Vint annoncer sa justice et ses loix,
 Il tremble, il fuit, et sa brillante armée
 Devant le peuple immobile, allarmée
 Change de rôle, et malgré sa frayeur,
 Cachant dans l'ombre et son crime et sa peur
 Le lendemain fait la guerre aux despotes
 Et le dispute aux plus chauds patriotes.
 La liberté triomphant sans effort
 Suspend ses coups et commande à la mort
 D'un dieu vengeur la justice immuable
 Veut en frappant cette tête coupable,

A l'univers apprendre que les roys,
 Bravent en vain la rigueur de ses loix.
 Et l'échaffaud teint du sang d'un parjure
 De ses forfaits a vengé la nature.

GREFFOND

(cultivateur, membre de la Société).

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

75

[La Sté popul. de Saint-Quentin, à la Conv. ;
 29 vent. II] (2).

« Législateurs,

Vous avez encore une fois bien mérité de la patrie. Votre sollicitude infatigable vient de rompre la trame infernale qui menaçait la République de la dissolution la plus affreuse.

Législateurs ! Depuis longtemps les vrais amis de l'Egalité et de la Liberté s'allarmaient des nuages épais qui grossissaient chaque jour l'orage que votre sagesse a conjuré. Tout leur annonçait qu'il existait une vaste conspiration. L'incarcération des patriotes les mieux prononcés ; les nouvelles calomnies sourdement lancées contre eux depuis que vous les avez rendus à la liberté, et contre les hommes énergiques qui ont osé prendre la défense de l'innocence opprimée. L'énorme abus de pouvoir commis par des délégués des représentants du peuple ; les actes arbitraires de certains fonctionnaires publics, au mépris de la loi sur le gouvernement provisoire et révolutionnaire ; leurs relations intimes avec des êtres nouveaux qui se disent meilleurs patriotes que les autres et qui, comme l'a très bien exprimé Robespierre, aimeraient mieux user 100 bonnets rouges que de commettre une bonne action ; leur ardeur à répandre sur tous leurs administrés et même dans les assemblées du peuple, cette terreur révolutionnaire qui n'est salutaire qu'autant qu'elle frappe seulement les ennemis de la chose publique, le système de diffamation si scrupuleusement observé depuis près de 6 mois par les intrigants, à l'égard de notre commune qui a toujours préféré le plaisir de bien faire à celui de s'en glorifier journellement par la voie des papiers publics. La trahison découverte naguères à Douay, celle qui a failli d'éclater récemment à Landrecy... Oh ! oui, Législateurs, elle n'était que trop évidente l'horrible conspiration qui mettait la patrie à 2 doigts de sa perte. Mais, d'une main ferme et hardie, vous avez foudroyé les conspirateurs et la patrie vous doit de nouveau son salut. Grâce immortelles vous soient rendues ! Que ne pouvons-nous vous exprimer, avec la force du sentiment dont nous sommes pénétrés, le mouvement sublime que cette victoire à jamais mémorable de la vertu éclairée sur le vice infâme, a imprimé à notre société et à la masse respectable des c^{ns} qui assistent à nos séances.

Législateurs, tous intimement unis par les liens de la plus douce fraternité, et pressés

(1) Mention marginale, datée du 22 germ. et signée Peyssard.

(2) C 300, pl. 1057, p. 17, 18.

plus fortement que jamais les uns contre les autres, nous avons juré de ne jamais nous diviser, quelques efforts que les malveillants fassent pour rompre cet accord heureux, nous avons juré et répété à l'envi : « Union indissoluble et reconnaissance sans bornes à la Convention, hommage à la vertu, haine éternelle au vice, guerre à mort aux intrigants, aux ambitieux, et à tous ceux qui tenteront d'altérer l'esprit d'égalité et de liberté qui doit régner entre les citoyens, surveillance active et non interrompue jusqu'à ce que la République soit purgée des êtres malfaisants qu'elle renferme encore.

Les intrigants ont dit que notre commune était vendue à l'ennemi... Par eux, sans doute, Législateurs ! le féroce Autrichien n'occupera cette place importante que quand nos cadavres amoncelés, nos maisons en cendres, le sol que nous habitons déchiré et bouleversé par des tonnerres souterrains, la lui présenteront comme l'image du chaos. Continuez, parachevez vos travaux glorieux, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré le bonheur du peuple qui vous l'a confié, et comptez sur notre fidélité inviolable à la République une et indivisible. »

ARPIN (*présid.*), CANQUOIN, CHAUSSIER,
LEROY (*secrét.*).

[*Extrait du reg. des délibérations, 29 vent. II.*]

Après la lecture de l'adresse à la Convention, les membres de la Société, les citoyens des tribunes arrêtaient avec les plus vifs applaudissements qu'elle sera de suite envoyée, et telle qu'elle vient d'être lue :

Un membre observe que dans un moment où les malveillants appellent à leur secours tout le venin de la calomnie et de la médisance, il faut prouver à la Convention et à la République entière que jamais nous ne fûmes si indispensables, qu'en conséquence tous les membres de la Société et les Citoyens des tribunes se donnent réciproquement le baiser fraternel, et que tous se jurent union la plus intime.

Cette proposition accueillie unanimement et avec les plus vifs applaudissements, est arrêtée. Tous les frères se confondent avec les citoyens, et chacun en s'embrassant jure une guerre éternelle aux intrigants, aux ennemis de la République et union avec la Convention nationale. Cette scène délicieuse et touchante s'est terminée par les cris de : *Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne, et, périssent tous les traîtres* de quelque espèce qu'ils soient.

La Société arrête qu'extrait du procès-verbal sera envoyé avec l'adresse à la Convention, sous le cachet des députés du département de l'Aisne qui sont invités d'en donner lecture.

P. c. c. : ARPIN.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) Mention marginale, datée du 22 germ. et non signée.

[*Le comm^r nat. près le trib. du distr. de Gournay, à la Conv.; 12 vent. II*] (1).

« Citoyen président,

Je te fais l'envoi du procès-verbal de la fête qui a eu lieu pour l'inauguration du temple dédié à la raison le 2 pluviôse dernier. Le conseil général de la Société populaire de la commune de Gournay te prie, Citoyen président, d'en faire faire mention au Bulletin ainsi que de celle qui a été célébrée pour la prise de Toulon, le tout aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, la mort aux tyrans, S. et F. »

CHAUVIN.

[*P.-V. de l'inauguration du temple de la Raison, 20 pluv. II.*]

... Nous, Nicolas Collinet, officier municipal, François Claude Petit, notable, juge au tribunal, commissaire nommé par le conseil général de la commune, Pierre Charles Chauvin, commissaire national près le tribunal, et François Gromard, maçon, commissaire nommé par la Société populaire, tous aux fins du présent procès-verbal,

Certifions que pour donner à la fête de l'inauguration du temple de la raison, arrêtée par délibération du conseil général de la commune des 12 et 17 de ce mois, toute la pompe et la publicité possibles, l'ordre et la marche ont eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Elle a été annoncée le jour d'hier à son de caisse par tous les d. lieux, places et carrefours de cette commune;

2° Le même jour, à 7 heures du soir, la cloche de la commune et celle de l'horloge ont sonné pour avertir que cette fête aurait lieu le lendemain;

3° Que ce jour, toutes les boutiques fermées, les rues exactement nettoyées, à 7 heures du matin, et à midi, les mêmes cloches ont répété l'avertissement du jour d'hier;

4° Sur les 2 heures, toutes les autorités constituées se sont réunies à la maison commune, d'où elles sont parties pour se rendre au temple dédié à la raison, dans l'ordre suivant :

Les tambours ont ouvert la marche, ensuite 24 gardes nationaux;

La Société populaire précédée de son oriflamme, 10 gardes nationaux;

Le Comité de surveillance;

10 gardes nationaux;

L'administration du district précédée de son drapeau;

24 gardes nationaux;

Le Conseil général de la commune précédé de son drapeau;

10 gardes nationaux;

Le juge de paix, ses assesseurs et les membres du Bureau de conciliation;

10 gardes nationaux.

(1) D XXXVIII 1, doss. VI.